

**N'hésitez pas à nous adresser le PDF de vos vœux pour « relecture » avant validation si vous le souhaitez !**

**Outre la CIRCULAIRE de la Dsden qui récapitule les règles du mouvement départemental**

<https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Guide-Mobilite-1er-degre-2021.pdf>

## **LIRE AUSSI Quels POSTES demander ?**

[https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Mouvement\\_2021\\_quels\\_postes\\_demander.pdf](https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Mouvement_2021_quels_postes_demander.pdf)

## **LES DOCUMENTS de la Dsden à CONSULTER**

<p><b>1) La Liste générale des postes</b></p> <p><a href="https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/L16-au-310321--definitive-pdf.pdf">https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/L16-au-310321--definitive-pdf.pdf</a></p> <p>Dans les colonnes du document :          nb.SV = nombre de postes susceptibles d'être vacants          nb.V = nombre de postes vacants          nb.B = nombre de postes bloqués (Pfsé ou autre)</p> <p>C'est le numéro à gauche qu'il faudra saisir sur IPROF Quand vous saisissez le code, le nom de l'école ou du poste apparaîtra pour que vous puissiez contrôler.</p>	<p>Ce sont tous les postes du département classés dans l'ordre décroissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- codes département;</li> <li>- de zones infra départementales ;</li> <li>- puis de regroupements de communes,</li> <li>- de communes,</li> <li>- de secteurs de Nice, d'écoles...).</li> </ul> <p>Ne demandez pas uniquement que les postes vacants, tout poste étant susceptible d'être vacant par le jeu du mouvement.</p>
<p><b>2) Liste des décharges totales</b></p> <p><a href="https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Liste-des-d_charges-totales-Mouvement-2021.pdf">https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Liste-des-d_charges-totales-Mouvement-2021.pdf</a></p>	<p>Ce sont des postes d'adjoints qui doivent être demandés un par un s'ils vous intéressent (codes 1000 et suivants)</p> <p>Les décharges totales de PEMF (de même les postes de PEMF) peuvent être demandés par tous avec une priorité inférieure aux titulaires du cafipemf ; par contre affectation à Titre provisoire si pas titulaire du Cafipemf.</p>

<p><b>3) Liste des écoles élémentaires comprenant des classes maternelles (Primaires)</b></p> <p><b>Page 36 annexe 9</b>  <a href="https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Guide-Mobilite-1er-degre-2021.pdf">https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Guide-Mobilite-1er-degre-2021.pdf</a></p>	<p>Attention : si vous obtenez un poste maternelle dans ces écoles vous pouvez exercer aussi bien en maternelle qu'en élémentaire.</p>
<p><b>4) Liste des postes de TRS par circonscription</b></p> <p><a href="https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/TRS_RENTR2E_2021.pdf">https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/TRS_RENTR2E_2021.pdf</a></p> <p><b>Voir aussi les circonscriptions sur notre site :</b></p> <p><a href="https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Les_circoscriptions_2020_3_-2.pdf">https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Les_circoscriptions_2020_3_-2.pdf</a></p>	<p>Ce sont des postes qui doivent être codés, "un par un", pour chaque circonscription, s'ils vous intéressent.</p> <p>Si vous obtenez un poste de TRS à TD, vous participerez en juin au "mini mouvement" des TRS sur les fractions disponibles sur la circonscription obtenue (temps partiel, décharge de direction et de Pemf - 50%, 33%, 25%). Vous êtes titulaire du poste à TD mais chaque année il faut refaire le mini mouvement TRS dans la circonscription obtenue.</p>
<p><b>5) Liste des titulaires remplaçants = TIT.R.BRIG</b></p> <p><a href="https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Liste-de-titulaires-remplaçants-par-zone-de-remplacement-2021.pdf">https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Liste-de-titulaires-remplaçants-par-zone-de-remplacement-2021.pdf</a></p> <p>Page 1 : BD Ash  Page 5 : BD REP+  Pages 1 à 6 : Brigades départementales  Pages 5 et suivantes : Bd « circos »</p>	<p><b>Liste établie à la demande du SNUipp</b>  <b>Pour différencier les Brigades (gérés par l'IA) et les Brigades "circos" (gérés par les IEN).</b></p> <p><b>ATTENTION :</b> si vous faites un voeu géographique (voeu commune, secteur de Nice ou regroupements de communes) de Brigade, vous pouvez être affecté aussi bien Brigade que Brigade circos</p>

**Voir aussi ci dessous les 3 zones infra départementales des "BD circos"**

- **Zone infra EST:** CIRCOS de : Menton, Nice 1, Nice 2, Nice 5, Nice 6, Nice 7.
- **Zone infra CENTRE:** CIRCOS de : Antibes, Cannes, Grasse, Le Cannet, Val de Siagne, Valbonne.
- **Zone infra OUEST :** CIRCOS de: Cagnes, Carros, Nice 3, Nice 4, Vence

Remplacement dans la circonscription et à titre exceptionnel sur circo voisine si besoins.

[https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/3\\_zones\\_BD\\_circos-2-3.pdf](https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/3_zones_BD_circos-2-3.pdf)



**ATTENTION encore ...et toujours:)**

**Cette liste comporte aussi les BD REP+ = BRIG ANI PEDAG (page 5)**

**et les BD ASH (page 1) = R.CONG.ASH 2592 SANS SPEC.**

**ATTENTION AUSSI :** en faisant le voeu large "zone infra départementale MUG 3 "remplaçant" : vous pouvez être affecté-e sur un poste de BD départementale, de BD "circos" ou de BD ASH !

**ATTENTION encore :** les deux types de postes ont la même dénomination sur IProf = TIT.R.BRIG

Pour être sûr de demander un poste de BD départemental ou au contraire un poste de BD zone infra départementale, **il faut se référer à liste des titulaires remplaçants** fournie dans les documents de l'IA.



° Ces postes de remplaçants exerçant uniquement en REP + (remplaçants des collègues sur les REP + de NICE et Drap Condamine) doivent être demandés un par un s'ils vous intéressent OU par le biais des voeux de SECTEUR Nice EST et Secteur Nice Ouest et Commune DRAP (= ANI PEDAG)

° Remplacements que dans l'ASH (établissements, SEGPA, Ulis collège...). = page 1 de la liste publiée par la Dsden ;

**6) Liste-des-groupes-scolaires-2021**

**page 35 – annexe 8**

<https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Guide-Mobilite-1er-degre-2021.pdf>

**7) Liste des postes à exigences particulières**

**CLIQUEZ annexe 7 pages 25 à 34**  
<https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Guide-Mobilite-1er-degre-2021.pdf>

Ces postes peuvent être demandés par les collègues inscrits sur la liste d'aptitude ou déjà en poste.

Mais aussi par tous les autres collègues intéressés: auquel cas les entretiens auront lieu après la fermeture du serveur et avant

<p><a href="https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Liste-des-postes-a-exigences-particulieres-2021-.pdf">https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Liste-des-postes-a-exigences-particulieres-2021-.pdf</a></p> <p><b>VOIR aussi :</b>  <a href="https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Postes_a_exigences_OU_A_PROFIL_2021_odt.pdf">https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Postes_a_exigences_OU_A_PROFIL_2021_odt.pdf</a></p> <p><b>POSTES A PROFIL</b>  Appels à candidature, entretiens et affectation hors barème</p>	<p>que le mouvement ne « tourne ».  Si avis favorable, le voeu (ou les voeux) est maintenu et le barème départage.  Si avis défavorable, le collègue perd des voeux pour rien !</p> <p>Les permutants qui rentrent dans le département au 1er/09/2021 peuvent fournir une attestation de leur Dsden d'origine (validant leurs aptitudes dans les fonctions sollicitées - à joindre à l'accusé de réception - : ils verront alors leur(s) voeux validé(s).</p> <p>Le barème du mouvement départage.</p>
<p><b>8) Liste des regroupements géographiques</b></p> <p><b>VOIR Pages 17 à 20</b>  <a href="https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Guide-Mobilite-1er-degre-2021.pdf">https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Guide-Mobilite-1er-degre-2021.pdf</a>  <a href="https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Voeu_large_zone_infra_MUG_Quezaco.pdf">https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Voeu_large_zone_infra_MUG_Quezaco.pdf</a></p> <p><b>OU</b>  <a href="https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Ecoles_par_secteur_et_regroupements_geographiques_de_communes_2020_1_-2.pdf">https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Ecoles_par_secteur_et_regroupements_geographiques_de_communes_2020_1_-2.pdf</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Page 1 : zones infra départementales</li> <li>- Page 2 : regroupements de communes</li> <li>- Page 3 : secteurs de Nice</li> </ul> <div style="text-align: center;">  </div> <p><b>BIEN Lire nos "conseils" pour le voeu géographique obligatoire</b></p> <p><a href="https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/_Voeu_large_zone_infra_MUG_Quezaco.pdf">https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/_Voeu_large_zone_infra_MUG_Quezaco.pdf</a></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les collègues à Titre provisoire ou sans poste doivent faire au moins 1 voeu géographique obligatoire correspondant à une <b>zone infra départementale (page 1)</b> alliée à un MUG (support de poste)</li> </ul> <p><b>ATTENTION :</b> Pas de code à rentrer pour le voeu large (zone infra départementale + 1 MUG) : il y a un "menu déroulant"...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les autres possibilités de voeux géographiques (regroupements de commune, secteurs de Nice, communes) ne sont pas obligatoires mais fortement conseillés si vous voulez "éviter" d'être affecté-e sur le voeu large de zone infra départementale !</li> </ul> <p><b>- ATTENTION</b> les secteurs géographiques ne correspondent pas aux circonscriptions des IEN.  Par exemple : Nice Collines comprend des écoles des circonscriptions de Nice 3, Nice 4, Nice 5. Idem pour Nice Centre et Nice Port.  De même Grand Cannes comporte des écoles des circonscriptions de Cannes, Val de Siagne, Le Cannet</p>

**9) Demande de priorité au titre d'un rapprochement de conjoints, autorité parentale conjointe ou parent isolé**

<https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Formulaire-bonification-pour-RC-APC-ou-PI-2021.pdf>

A REMPLIR et à renvoyer AVANT le 14 avril  
[mouvement1degre06@ac-nice.fr](mailto:mouvement1degre06@ac-nice.fr)  
COPIE au SNUipp-FSU

**ATTENTION** : conditions et critères d'obtention restrictifs - bien regarder la circulaire : éloignement de au moins 50 km + durée de séparation d'au moins 3 ans en tant que PE titulaire dans le département pour le RCJ et le parent isolé ; d'un an pour autorité conjointe - **voir les éléments de barème**

**Une question ? Un doute ?**

**Je contacte le SNUipp-FSU !**

**snu06@snuipp.fr**



**N'hésitez pas à nous adresser le PDF de vos vœux pour « relecture » avant validation si vous le souhaitez !**

**VOIR AUSSI - page 21**

<https://06.snuipp.fr/IMG/pdf/Guide-Mobilite-1er-degre-2021.pdf>

**Annexe 4 : régime des décharges de direction à la rentrée 2021**